



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CMP BASSMS COMPTE RENDU

Paris, le 25 avril 2025

Compte rendu de la CMP BASSMS du 24 avril 2025

Présents pour la CFDT : Adeline CHEVRIER, David MANDICOURT, Olivier BERGER – Négociateurs Nationaux ; François GIEUX – Secrétaire fédéral

La séance du jour est la première faisant suite à la conférence salariale du 11 avril 2025, au cours de laquelle la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) n'a annoncé aucun budget pour la négociation de la CCUE de la BASSMS.

Pire, cette même DGCS a annoncé qu'elle considérait que le secteur avait bénéficié d'augmentations de salariales de l'ordre de presque 25 %. Elle oubliait simplement que ces augmentations étaient principalement dues à la hausse importante du SMIC ces dernières années.

Cela n'augurait donc rien de très bon pour la séance de négociation de ce jour.

La réunion d'aujourd'hui était aussi celle au cours de laquelle AXESS devait enfin nous annoncer son ambition chiffrée pour la revalorisation du secteur et l'amélioration de son attractivité. Les employeurs ne se sont, à nouveau, pas montrés à la hauteur de l'enjeu, prétextant que les quelques modifications apportées depuis la précédente CMP avaient des impacts nécessitant d'affiner les calculs.

La CFDT n'a donc eu de cesse de les rappeler à leurs engagements, et à la nécessité de donner l'ensemble des éléments permettant de mettre en œuvre une négociation loyale et sérieuse.

Cet engagement n'est certes pas sans enjeu pour la partie patronale, la CFDT en a bien conscience, mais il ne peut y avoir de négociation sans que l'ensemble des acteurs partagent les mêmes données.

La CFDT a pointé l'écart existant entre les ambitions affichées par les employeurs et la réalité de leurs propositions. La CFDT est cohérente de son côté. Elle n'a pas craint d'avoir déjà partagé avec les pouvoirs publics ses objectifs en matière de coût pour la CCUE.

La CFDT a donc rappelé son objectif de résorber la sous-rémunération des professionnels de notre branche de l'ordre de 25 % par rapport à d'autres secteurs professionnels.

Si la CFDT note la légère revalorisation des 5 premiers niveaux de classification, elle remarque surtout que cela engendre déjà un premier tassement de la grille, et que les niveaux les plus élevés ne sont pas du tout en lien avec la réalité des salaires pratiqués actuellement. Cela implique donc nécessairement de dégager des marges de manœuvre localement, au détriment de la négociation de la majorité des salaires de la branche.

Malgré l'engagement des employeurs à fournir des données chiffrées, force est de constater qu'AXESS n'est pas en mesure de respecter sa propre parole, au risque d'empêcher toute avancée sur les classifications et les rémunérations dans la future CCUE.

La négociation des classifications doit aussi mettre en lien avec celle de la durée et du temps de travail.

En effet, la question des congés, notamment, a nécessairement un impact sur la masse salariale globale de notre secteur.

La CFDT a donc rappelé qu'il n'était pas envisageable de pouvoir négocier des dispositions qui donneraient toute latitude aux employeurs face aux salariés, en s'exonérant de tout dialogue social dans nos associations.

Elle a aussi pointé les « irritants » de cette proposition, qui, sous couvert d'utiliser les dispositions du Code du travail pour améliorer les conditions d'exercice des salariés, procède en fait à l'institutionnalisation du pire dans le secteur.

Au même titre qu'elle doit engager des discussions autour d'un projet réaliste et chiffré en matière de classification et rémunération, la CFDT a rappelé à AXESS qu'elle se doit d'avoir une approche réaliste si elle veut réellement rendre notre secteur attractif, au risque de ne plus avoir de secteur à défendre sous peu.

Enfin, si le texte proposé reprend des dispositions de l'accord UNIFED de 1999, la CFDT a rappelé que depuis, bien des choses ont changé, notamment en ce qui concerne le travail de nuit.

C'est la CFDT qui, par son travail, a permis de faire reconnaître le lien existant entre ces conditions de travail spécifiques et la survenance du cancer du sein chez les salariées travaillant de nuit. Il faut donc sur ce sujet encore, faire preuve d'ambition, en matière de prévention des risques, d'aménagement du temps de travail et de compensation pour les salariées, qui pour rappel, représentent 76 % des effectifs de notre branche.

Était aussi à l'ordre du jour la question de la préfiguration de l'organisme paritaire de prévention. L'objectif, d'une politique de prévention et de prévoyance, porté par la CFDT est un objectif ambitieux pour notre branche. Il n'est, absolument, pas concevable compte tenu de la sinistralité majeure de notre champ, qu'on se limite à n'envisager que la prévention comme objet de travail. Il faut certes diminuer les risques, et limiter l'exposition des salariés à ceux-ci, mais il restera nécessairement à prévoir des mesures de compensation et de protection pour les salariés qui seront victimes, notamment des risques inhérents à l'objet de nos métiers.

La CFDT a donc rappelé la nécessité d'avancer rapidement sur ce sujet et déplore le manque d'engagement et de propositions constructives de certains protagonistes autour de la table.

La CFDT a aussi pu apporter quelques précisions concernant son projet sur le droit syndical, qui doit être ambitieux et donc amélioré, non seulement dans l'intérêt des salariés, mais aussi dans celui des structures qui nous emploient et des personnes qui en bénéficient au quotidien.

Là encore, la CFDT a fait le constat qu'elle est la seule à porter un projet sur la table des négociations.

Enfin, la CFDT a partagé ses craintes concernant la mise en œuvre de la réforme SERAFIN PH, qui annonce la mise en place d'une tarification à l'activité, et la possible déqualification d'un secteur déjà en mal de reconnaissance de ses compétences professionnelles. De tels outils ont montré leurs limites et surtout leurs conséquences désastreuses dans le secteur sanitaire avec la mise en place de la T2A.

Au-delà de seules considérations financières, c'est aussi le sens même du travail dans le secteur médico-social que cette réforme interroge, avec pour seul objectif, de faire des économies en définitive, au risque de détruire un outil patiemment construit au fil des ans.

Les négociateurs.

Prochaine CMP le 27 mai 2025.